



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 21 mai 2021

SE VACCINER CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS : LE PLUS TÔT, LE MIEUX

Dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination, le Département de l'Isère relance la campagne de communication sur la vaccination contre les Papillomavirus (HPV). Une vaccination trop peu connue, alors qu'elle est recommandée pour tous les enfants, filles et garçons, dès 11 ans, et qu'elle protège de nombreux cancers.

Une campagne visant à doubler la couverture vaccinale

En France, la couverture vaccinale contre les HPV n'était que de 18 % en 2017. En Isère, le taux de vaccination anti-HPV était encore inférieur à cette moyenne nationale. C'est pourquoi le Département lance une campagne pour valoriser cette vaccination, qui est un moyen efficace pour protéger les femmes des cancers du col de l'utérus, mais aussi les hommes de verrues et de cancers de l'appareil génital (les hommes sont concernés par 1/3 des cancers liés aux HPV et sont autant atteints par les verrues génitales que les femmes).

En Australie, pays pionnier de la vaccination, où la couverture vaccinale est supérieure à 80% contre les HPV, on observe déjà une diminution de la mortalité due aux cancers du col de l'utérus chez les femmes.

Pour diminuer les conséquences liées aux HPV dans les années à venir, le Département a pour objectif de doubler le taux de vaccination chez les jeunes filles d'ici à 2022 et d'accompagner la vaccination des garçons. Pour cela, une communication adaptée est prévue pour sensibiliser le plus grand nombre, afin que tous, parents et enfants, connaissent l'existence de cette vaccination et fassent le pas d'en parler avec leur médecin traitant ou tout autre professionnel de santé.

Cette campagne est déclinée via Facebook, Twitter, LinkedIn, Vidéos YouTube, à la radio, et les pharmacies, notamment, pour toucher le public le plus large. Le message diffusé est simple : « Vaccinés, Protégés : je vaccine ma fille, mon fils, contre les infections à papillomavirus ». Le public est invité à consulter le site www.stophpv.fr pour obtenir des informations détaillées et surtout, il est invité à aborder le sujet avec son médecin traitant, pédiatre, gynécologue, sage-femme, ou encore pharmacien.

Une campagne pour sensibiliser les professionnels de santé

Les professionnels de santé sont aussi sensibilisés : le Département met à leur disposition une formation en ligne, des données fiables et actualisées sur www.stophpv.fr et des formations à l'entretien motivationnel pour faciliter la communication avec leurs patients. Pour réduire les inégalités de santé, le

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département fournit gratuitement le vaccin dans ses huit centres de santé pour les familles sans mutuelle.

Pour susciter le dialogue entre le parent et son enfant avec un professionnel de santé, des flyers sont mis à disposition dans les salles d'attente des médecins généralistes, dans les pharmacies ainsi que dans les infirmeries des collèges du Département. Les infirmières et médecins scolaires et les principaux des établissements ont eux aussi été informés de l'importance de cette vaccination. Ils peuvent ainsi servir de relai d'information, notamment pour les infirmières scolaires lors du bilan obligatoire de la 12^{ème} année.

Pour faciliter l'accès à ce vaccin, les centres de santé sont référencés sur une carte disponible sur le site internet www.stophpv.fr. La redirection vers un site unique pour le grand public comme pour les professionnels de santé affiche ainsi la volonté de simplifier l'accès à l'information de la population et des professionnels.

« Prévenir les cancers et les maladies transmissibles chez les enfants et les adolescents fait partie des priorités du Département qui a tenu en 2015 à conserver une compétence santé. Dans cette crise sanitaire, la vaccination démontre toute son efficacité et sa nécessité pour sortir de la crise. Elle est aussi un rempart contre nombre de cancers dans le cas de la vaccination anti-HPV. Alors demandez conseil à votre médecin, à votre pharmacien, aux PMI... Les garçons et les filles dès 11 ans peuvent être vaccinés et pourront ainsi se protéger de maladies graves qui pourraient leur être évitées grâce à une simple injection », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

